

Le 17 Février 2023

Décision n°2023-02 ♦ 1/6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20230217-02-2023-AU



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023



Décision du Maire

Prise en vertu des articles L.2122-22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales

Objet	Budget ville - Fixation des tarifs municipaux 2023.
Décision n° 2023-02	

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22.

Vu la délibération n° 2021-39 en date du 11 mai 2021 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2 permettant de fixer, sans limite, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs municipaux 2023,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De fixer les tarifs municipaux 2023 tels qu'indiqués dans l'annexe jointe à la présente décision, qui s'appliqueront au 27 février 2023.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Forges-les-Eaux et Monsieur le Trésorier Receveur de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise au contrôle de légalité, et publiée électroniquement sur le site internet communal.

Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

La Maire
Christine LESUEUR



Le 17 Février 2023

Décision n°2023-02 • 2/6

Décision certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception préfectoral apposé en entête de la présente décision et de sa publication électronique sur le site internet de Forges-Les-Eaux.

La Maire
Christine LESUEUR



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 21 FEV. 2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE A LA DÉCISION N°2023-02 DU 30/01/2023**TARIFS MUNICIPAUX 2023 AU 27 FÉVRIER 2023**

TARIFS	MONTANTS
TARIFS CANTINE	
Cantine scolaire 1 ticket	3.55 €
Tarif visiteur exceptionnel	6.50 €
Tarif adulte (enseignant)	4.20 €
TARIFS GARDERIES SCOLAIRES « LUTINS » ET « MARMOTTES »	
Matin (7h30 – 8h30)	2.20 €
Soir (16h15 – 18h30) avec goûter	3.25 €
Forfait dépassement horaire garderie du soir	5.25 €
Forfait mensuel matin	20.65 €
Forfait mensuel soir	24.50 €
Forfait mensuel matin et soir	30.85 €
TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	
<i>TARIF MINI-CAMP</i>	
Enfant 3-7 ans par jour et par enfant	5.40 €
Enfant 8-14 ans par jour et par enfant	6.50 €
<i>TARIF CANTINE</i>	
Enfant résidant sur la communauté de communes des 4 Rivières, par enfant et par jour	3.55 €
Enfant résidant hors communauté de communes des 4 Rivières, par enfant et par jour	4.55 €
Intervenant extérieur, par intervenant et par jour	6.50 €
<i>TARIF GARDERIE</i>	
Matin (8h – 8h30), par enfant et par jour	1.10 €
Soir (17h – 18h00) par enfant et par jour	2.20 €
Forfait dépassement horaire garderie	5.25 €
<i>TARIF CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT</i>	
Tranche QF 0 à 620 € - Sans cantine – Par enfant et par jour	5.55 €
Tranche QF 0 à 620 € - Avec cantine – Par enfant résidant sur la communauté de communes des 4 Rivières et par jour	9.10 €
Tranche QF 0 à 620 € - Avec cantine – Par enfant résidant hors communauté de communes des 4 Rivières et par jour	10.10 €
Tranche QF 621 à 790 € - Sans cantine – Par enfant et par jour	6.60 €
Tranche QF 621 à 790 € - Avec cantine – Par enfant résidant sur la communauté de communes des 4 Rivières et par jour	10.15 €
Tranche QF 621 à 790 € - Avec cantine – Par enfant résidant hors communauté de communes des 4 Rivières et par jour	11.15 €
Tranche QF 791 et plus - Sans cantine – Par enfant et par jour	7.15 €

Tranche QF 791 et plus - Avec cantine – Par enfant résidant sur la communauté de communes des 4 Rivières et par jour	10.70 €
Tranche QF 791 et plus - Avec cantine – Par enfant résidant hors communauté de communes des 4 Rivières et par jour	11.70 €
Supplément par jour en cas de sortie à l'extérieur applicable à toutes les tranches	5.10 €
TARIFS CIMETIÈRE	
<u>TARIFS CONCESSION DE 30 ANS</u>	
2 m ²	93.30 €
4 m ²	186.20 €
8 m ²	377.70 €
<u>TARIFS CONCESSION DE 50 ANS</u>	
2 m ²	232.90 €
4 m ²	465.60 €
8 m ²	930.05 €
<u>TARIFS CONCESSION PERPÉTUITÉ</u>	
2 m ²	698.45 €
4 m ²	1 396.40 €
8 m ²	2 793.60 €
<u>TARIFS INHUMATION EN PLEINE TERRE</u>	
Fosse enfant jusqu'à 1m50	174.70 €
Adulte 1 place 1m80	232.85 €
Adulte 2 places 2m20	349.15 €
Adulte 3 places au-delà de 2m20	407.45 €
<u>TARIFS JARDIN DU SOUVENIR</u>	
Fourniture gravure et pose plaque du souvenir à l'occasion de la dispersion des cendres par la famille ou par un opérateur funéraire	49.80 €
<u>TARIFS EXHUMATION EN PLEINE TERRE</u>	
Fosse enfant jusqu'à 1m50	174.70 €
Adulte 1 place 1m80	232.85 €
Adulte 2 places 2m20	349.15 €
Adulte 3 places au-delà de 2m20	407.45 €
<u>TARIFS EXHUMATION CAVEAU</u>	
Caveau 1 place jusqu'à 1m50	93.40 €
Caveau 2 places jusqu'à 2m20	116.40 €
Caveau 3 places au-delà de 2m20	139.70 €
<u>TARIFS CONCESSION EN COLUMBARIUM</u>	
Concession 15 ans	814.60 €
Renouvellement 15 ans	94.75 €
Concession 30 ans	1 164.00 €
Renouvellement 30 ans	189.40 €
<u>TARIFS CONCESSION EN CAVURNE*</u>	
Concession 15 ans	93.60 €
Concession 30 ans	187.10 €

*Cavurne : caveau destiné à recevoir une ou plusieurs urnes funéraires. La construction du cavurne est à la charge du titulaire de la concession	
TARIFS MAISON FUNÉRAIRE	
Location salon – Forfait 3 jours	174.70 €
Supplément au-delà de 3 jours par tranche de 24H	46.60 €
Location chambre froide sans salon pour 5 jours	81.60 €
Location chambre froide sans salon, au-delà de 5 jours	102.00 €
VACATIONS FUNÉRAIRES	
Vacations lors des opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation et lorsqu'il y a transport du corps hors de la commune de décès	26.55 €
TARIFS EMPLACEMENTS MARCHÉ ET FORAINS	
L'unité d'emplacement pour un journalier, places Brévière, des Pavillons, et Halle Baltard	5.85 €
Abonnement mensuel – 1 unité	17.75 €
Abonnement annuel – 1 unité	159.70 €
Saisonnier mètre linéaire	3.05 €
Alimentation électrique – Forfait	2.50 €
Alimentation eau - Forfait	2.50 €
TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES	
LOCATION SALLE DES FÊTES	
Sociétés locales	79.70 €
Cérémonies familiales pour les habitants de Forges	172.30 €
Cérémonies familiales pour les habitants extérieurs à Forges	255.15 €
Forfait électricité (par jour d'utilisation)	46.75 €
Forfait collecte déchets	35.70 €
LOCATION HALLE AU BEURRE	
Sociétés locales	57.40 €
Utilisation à caractère commercial	115.35 €
Vins d'honneur pour les habitants de Forges	57.40 €
Vins d'honneur pour les habitants extérieurs à Forges	93.00 €
Forfait électricité (par jour d'utilisation)	46.75 €
Forfait collecte déchets	35.70 €
LOCATION HALLE BALTARD	
Sociétés locales	57.40 €
Utilisation à caractère commercial	115.35 €
Forfait électricité (par jour d'utilisation)	46.75 €
Forfait collecte déchets	35.70 €
LOCATION SALLE DE JUSTICE ET DE PAIX	
Extérieurs	35.60 €
Location professionnelle par demi-journée jusqu'à 20 participants	17.65 €
Location professionnelle par demi-journée au-delà de 20 participants	20.70 €
LOCATION GRANGE	
Forfait électricité (par jour d'utilisation)	46.75 €

TARIFS VENTE DE BOIS	
Le stère de bois tendre en 0m50 (peuplier, bouleau, etc...)	27.70 €
Le stère de bois dur en 0m50 (chêne, hêtre, etc..)	38.85 €
Le stère de bois non façonné (bois brut)	13.45 €
Forfait livraison	5.10 €
TARIFS MARCHÉ AUX BESTIAUX	
Prix d'entrée petits animaux	1.40 €
0 à 10 bovins, prix d'entrée à l'unité	3.90 €
0 à 20 bovins, prix d'entrée à l'unité	3.60 €
0 à au-delà de 20 bovins, prix d'entrée à l'unité	3.35 €
Pénalité pour maintien d'animaux sur le marché après 14 heures	11.70 €
